

Lignes de conduite des AA

Relations entre les groupes des AA et les clubs

BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163

Les présentes lignes de conduite sont le fruit de l'expérience de membres des AA engagés dans divers domaines. Elles traduisent également l'orientation donnée par les Douze Traditions et la Conférence des Services généraux des É.-U. et du Canada. Conformément à notre Tradition d'autonomie, sauf sur les sujets affectant d'autres groupes ou l'ensemble du mouvement des AA, la plupart des décisions sont prises par la conscience de groupe des membres concernés. Ces Lignes de conduite ont pour objectif de vous aider à atteindre une conscience de groupe *éclairée*.

Depuis les premiers jours des Alcooliques anonymes, des membres ont cherché un endroit où se réunir pour discuter et boire un café ; un lieu où ils pouvaient casser la croûte avec des amis ; un endroit où ils pouvaient se rencontrer dans un cadre social les week-ends et les jours de fête. Les clubs se sont développés naturellement pour combler ce besoin, le premier à New York, suivi de nombreux autres à travers le pays. Dans un article du AA Grapevine de 1947, Bill W. écrit : « Des milliers viendraient affirmer qu'ils auraient eu plus de difficulté à demeurer abstinents sans les clubs dans les premiers mois, et que, de toute façon, ils désireront toujours les contacts faciles et les amitiés chaleureuses qu'ils y trouvent. »

Dans le même article, Bill reconnaît : « Par contre, nous avons d'autres membres, une forte minorité, qui ne veulent rien savoir des clubs. Ils affirment non seulement que les activités sociales d'un club distraient souvent les membres de leur mode de vie, mais ils prétendent aussi que les clubs empêchent le Mouvement de progresser. Ils signalent le danger de les voir dégénérer en simples lieux de rendez-vous, ou même en repaires ; ils soulignent les querelles que suscitent les questions d'argent, d'administration et d'autorité et ils craignent les "incidents" qui pourraient nous donner une mauvaise presse. »

Les AA et les clubs ont une longue histoire circonstanciée. Le but des clubs était d'offrir un endroit assez vaste pour que les membres puissent se rassembler après les réunions, un endroit où ils auraient l'impression « d'être à la maison ». Après avoir lancé le tout premier club, les membres ont vite découvert quels avantages – et quelles responsabilités — les clubs pouvaient leur apporter.

Pour ceux qui veulent en savoir plus sur l'histoire complète et l'expérience tirée de cette relation entre les AA et les clubs, l'article du Grapevine mentionné plus haut a été repris dans la brochure « La Tradition des AA et son développement ». Durant les années qui ont suivi la publication de cet article de 1947, les Douze Traditions des AA sont devenues des principes directeurs, la Conférence des Services généraux a commencé à prendre des Résolutions, et ensemble ils ont aidé à façonner la conscience collective actuelle de l'ensemble des AA, y compris dans ses relations avec les clubs. Pour obtenir un exemplaire des Résolutions de la Conférence des Services généraux, veuillez contacter le Bureau des Services généraux, votre délégué régional ou votre intergroupe ou bureau central local.

LES GROUPES DES AA QUI SE RÉUNISSENT DANS LES CLUBS

De nos jours, bon nombre de groupes se réunissent dans des clubs. L'expérience suggère que la relation entre le groupe des AA et le club ressemble souvent aux relations similaires qui existent entre les groupes des AA et les églises, les hôpitaux, les centres communautaires et les autres établissements où un groupe peut louer un local pour ses réunions. Quoi qu'il arrive parfois que plusieurs membres d'un groupe fassent également partie du club et même qu'ils siègent à son conseil d'administration ou à son comité de direction, le groupe des AA et le club sont des entités distinctes. L'expérience a démontré que le fait de siéger au conseil ou au comité de direction d'un club contribue à la confusion entourant la nette séparation qui devrait exister entre les AA et les clubs. Par exemple, si un membre

des AA occupe le poste de RSG ou de RDR ou n'importe quel autre poste de confiance dans un district où le club (un organisme extérieur) est établi, et s'il siège en même temps en tant que membre du club à son conseil ou à son comité de direction, cela peut semer la confusion sur la séparation entre les deux entités.

Parmi les autres facteurs de confusion, on rapporte fréquemment l'exclusion d'un individu de l'une des activités du club. Il ne s'agit pas là d'un bris des Traditions des AA, puisque le club ne fait pas partie du Mouvement et n'est donc pas tenu d'utiliser ses lignes directrices. Il est aussi très important que le club et le groupe qui s'y réunit tiennent des comptabilités distinctes. Le BSG refuse les contributions qui viennent des clubs, les considérant comme des « contributions de l'extérieur ». C'est le groupe des AA (et non le club) qui est responsable de choisir sa propre conscience de groupe, de rester autonome financièrement et d'entretenir avec son propriétaire des relations conformes aux principes des AA en payant son loyer et en s'en tenant à l'objectif primordial des AA.

On ne saurait trop insister sur l'importance pour chaque groupe de maintenir son autonomie et sa propre identité par rapport au club où il se réunit. Le groupe est responsable d'abord et avant tout envers l'alcoolique qui souffre encore et envers le Mouvement dans son ensemble et non envers le club. Dans ce contexte, on suggère que :

- Le groupe utilise un nom différent de celui du club.
- Le groupe soit autonome et subvienne à ses besoins par ses propres contributions. Cela implique que le groupe paie un loyer raisonnable pour l'utilisation des lieux, qu'il garde une trésorerie séparée et qu'il envoie ses propres contributions directement à l'intergroupe ou bureau central local, au district, à la région ou au BSG.
- Le groupe, en sa propre conscience, décide de son propre fonctionnement, ce qui inclut le format des réunions et les autres aspects de la vie d'un groupe des AA.
- Le groupe se réfère aux Douze Traditions pour la conduite de ses affaires, en étant conscient que les entités extérieures comme les clubs ne tiennent peut-être pas compte des Traditions.

Traditionnellement, chaque groupe des AA négocie ses propres conditions financières avec son propriétaire. Il existe un très grand nombre d'arrangements possibles entre les groupes et les clubs. La plupart des groupes paient simplement un loyer mensuel, tandis que d'autres groupes versent un pourcentage des contributions de la Septième Tradition en échange des locaux du club, de rafraîchissements et d'autres provisions. Les groupes des AA qui ont une composante hybride en ligne ont envisagé la possibilité de faire une « collecte virtuelle ». Pour plus d'informations à ce sujet, voir le document de service intitulé « Foire aux questions sur la pratique de la Septième Tradition aux réunions virtuelles ».

UN MEMBRE DES AA PEUT-IL FONDER UN CLUB ?

Les membres qui souhaitent fonder un club le font à titre individuel, et non en tant que membres des AA ou au nom des AA de quelque façon que ce soit. De plus, ils devraient considérer le club comme une entité séparée

— c'est-à-dire comme une entité qui n'est pas une entité des AA. Ces membres peuvent s'informer auprès de clubs semblables qui accueillent ou, essentiellement, louent leurs locaux à des groupes des AA, pour savoir comment ces clubs sont structurés et comment ils fonctionnent.

Notre expérience telle que décrite dans la version intégrale de la Sixième Tradition des AA nous a appris ce qui suit :

« Les questions d'argent, de propriété et d'autorité peuvent facilement nous détourner de notre but spirituel premier. Nous croyons donc que toute propriété importante vraiment utile aux AA devrait être détenue et administrée séparément par une société dûment constituée, pour bien distinguer le matériel du spirituel. Un groupe des AA comme tel ne devrait jamais se lancer en affaires. Les organismes qui peuvent servir d'appoints aux AA comme les clubs, les hôpitaux, et qui nécessitent l'acquisition ou la gestion de propriété, devraient être constitués en société et demeurer indépendants des groupes pour que, si nécessaire, on puisse s'en détacher facilement. Ces organismes, par conséquent, ne devraient pas utiliser le nom des AA. Leur gestion devrait incomber exclusivement à leurs bailleurs de fonds. Il est cependant préférable que les clubs soient administrés par des membres des AA. Mais les hôpitaux et les autres centres de traitement devraient se situer en dehors du Mouvement et relever d'une autorité médicale. S'il est vrai qu'un groupe des AA peut collaborer avec tous, cette collaboration ne doit jamais prendre la forme d'une association ou d'une caution, réelle ou implicite. Un groupe des AA doit rester libre de toute attache. »

Conformément à la Sixième Tradition, qui suggère que toute propriété utilisée par les AA soit détenue et administrée séparément par une société dûment constituée « de peur que les soucis d'argent, de propriété ou de prestige ne nous distraient de notre objectif premier », un club ainsi constitué ne devrait pas avoir « AA » ou « Alcooliques anonymes » dans son nom.

RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE CONCERNANT LES CLUBS

Une discussion sur les clubs durant la Conférence des Services généraux de 1967 souligne que, bien qu'il n'existe pas à proprement parler de « club des AA », plusieurs clubs sont identifiés aux AA parce qu'ils sont souvent formés et dirigés par des membres des AA et que l'adhésion peut être limitée aux membres des AA. Les clubs où des réunions ont lieu et qui servent à la fois au travail de Douzième Étape et aux activités sociales peuvent éviter les difficultés en observant les Traditions des AA. Les membres de la Conférence ont convenu que les clubs ne devraient pas utiliser le nom des AA, devraient être formés en dehors des AA et, plutôt que d'accepter les dons de source extérieure, devraient se contenter des cotisations et contributions de leurs membres pour subvenir à leurs besoins.

Puisque les réunions des AA qui ont lieu dans les clubs sont ouvertes à tous, le problème de confusion au niveau de la cotisation des membres des AA ne se pose pas. La Conférence des Services généraux de 1972 s'est aussi penchée sur la question et a résolu que le BSG n'accepterait plus de contributions des clubs. Cette décision donnait suite aux résultats d'un questionnaire envoyé dans tous les clubs. Les réponses indiquaient que les différences dans le mode de fonctionnement étaient trop grandes pour permettre au BSG de déterminer si l'argent envoyé par un club particulier représentait uniquement les contributions des membres des AA. (Cependant, le BSG accepte les contributions des groupes des AA qui se réunissent dans les clubs.) En 1989, la Conférence des Services généraux a recommandé qu'on cesse d'inscrire les clubs dans les annuaires des AA. Toutefois, les groupes qui se réunissent dans les clubs continuent de figurer dans la banque de données de Fellowship Connection.

Certains membres des AA s'interrogent sur les discussions de 1967, surtout au sujet de la recommandation voulant que les clubs évitent d'accepter les dons de source extérieure. Ils croient que cela est contraire à l'esprit de nos Sixième et Dixième Traditions, les AA n'ayant pas à dire à une entité étrangère comment gérer ses affaires. Ils jugent convenable qu'un groupe des AA communique directement avec son propriétaire au sujet du loyer, du chauffage et de l'état des lieux, mais pas au sujet des règles et politiques du propriétaire. Selon un membre : « Jamais nous ne trouverions approprié qu'un groupe des AA se réunissant dans une église dise aux administrateurs de l'église qu'ils ne peuvent recevoir les dons d'une source extérieure. Pourquoi donc serait-il convenable que les membres ou les groupes des AA disent à un club qu'il n'a pas le droit de recevoir les dons d'une source extérieure ? »

EXPÉRIENCE PARTAGÉE CONCERNANT LA PANDÉMIE DU COVID-19

La pandémie globale a touché plusieurs aspects de la relation entre les groupes des AA et leurs propriétaires, y compris entre les groupes des AA et les clubs. Les groupes qui se réunissent dans les clubs doivent maintenant tenir compte du nettoyage et de la désinfection des locaux, de l'espace disponible pour la distanciation sociale, de la ventilation et des technologies « hybrides », parmi d'autres considérations relatives à la sécurité de leurs membres. Grâce à une bonne communication et dans un esprit de coopération, les groupes et les membres des AA, de concert avec les clubs, ont agi dans le meilleur intérêt des groupes et de leurs locaux. L'expérience partagée indique que certains groupes ont jugé nécessaire à l'avenir d'avoir un contrat ou un bail écrit pour définir clairement leurs responsabilités de locataire, de façon à ce que les groupes ne soient pas tenus d'utiliser ou de louer les locaux dans l'éventualité où les réunions devraient à nouveau passer en mode exclusivement virtuel. En général, les groupes préfèrent que leurs conditions de location soient mises par écrit pour que les choses soient aussi claires que possible. C'est une leçon que certains ont apprises à dure école.

Durant la pandémie, par respect pour les ordonnances de santé publique, plusieurs clubs ont dû fermer leurs portes pendant un certain temps, et, comme ceux qui se réunissaient dans d'autres lieux, plusieurs groupes qui se rencontraient normalement en personne dans un club ont commencé à se réunir en ligne. Plus tard durant la pandémie, certains groupes ont réintégré les locaux des clubs en ajoutant une composante virtuelle hybride à leurs réunions. Cela signifiait habituellement qu'un microphone et un podium étaient installés à l'avant de la salle, afin que tous — à la fois les personnes présentes et celles qui assistaient à la réunion via une plateforme numérique — puissent voir et entendre les intervenants et les conférenciers. Les caméras étaient généralement positionnées de façon à laisser des places assises dans la salle pour ceux et celles qui préféraient ne pas être filmés. De plus, certains groupes ont installé un écran sur un mur pour que les personnes présentes jouissent d'une meilleure vue.

Certains groupes ont rapporté qu'ils utilisaient le compte de réunions virtuelles du club, qui était payé par le club. Dans certains cas, ces coûts étaient déjà inclus dans le loyer, alors que d'autres ont subi une augmentation de loyer. Nous avons reçu des commentaires contradictoires à ce sujet. Certains groupes ont trouvé cela très utile et ont collaboré avec le club, tandis que d'autres estimaient qu'ils n'étaient pas libres d'utiliser la plateforme comme ils l'entendaient et ont donc préféré gérer leur propre compte.

Comme toujours chez les AA, chaque groupe est autonome et a la liberté et la responsabilité d'interpréter les Traditions et d'établir ses propres politiques, formats et pratiques selon sa propre conscience de groupe éclairée.

Titre américain

A.A. Guidelines on Clubs

www.aa.org

200 – 3/22 (GP)

Rev. 3/22

FMG-3A